

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vois découvrirez, ce que vois apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Jeudi 2 Mai 1793.

Nouvelles ÉTRANGÈRES.

De Pétersbourg, le 28 Mars. — L'impératrice a cru devoir ajouter à l'éclat de la réception faire au comte d'Artois, celui d'une pompe funèbre pour le repos de l'ame de Louis XVI; elle doit avoir lieu le quatre Avril, dans l'église catholique de cette ville, et toute la cour y assistera. Les préparatifs qui se font sont de la plus grande magnificence : on évalue les frais de cette cérémonie à 5,000 roubles.

D'Anvers le 18 avril. — Les prussiens ont logé chez les bourgeois; ceux-ci ont porté leurs plaintes à la municipalité, qui ne les a pas écourés; alors le peuple a dépavé les rues pour lancer les pavés aux magistrats. Aussi-tôt on a fair déloger les prussiens: sans cette précaution, le peuple se seroir porté à des extrêmes qui auroient eu des suites funestes.

De Manheim, le 24 avril. — Les Français qui vouloient se maintenir dans Veisseneau, près de Mayence, ont été attaqués par les Prussiens le 15 et le 16 de ce mois, et partie de ce lieu a été réduit en cendres. Les Français ayant résisté à cette attaque vigoureuse, l'ont été de nouveau le 17, et ont perdu beaucoup de monde. Les Prussiens se sont emparés de

Veisseneau. Un gros détachement, sorti de Mayence, est venu à son tour attaquer cet endroit: les Prussiens ont fui à leur approche; mais les Français n'ont pas trouvé à propos de s'y installer de nouveau.

Mons le 20 avril. — L'armée impériale a quitté ces environs le 9 de ce mois et s'est postée sur les hauteurs de Quiévrain, Hainnellbach et Crépin; elle appuie une aîle sur Heussies. Le quattier-général est à Boussu. Le corps du général Clairfayt a établi des camps à Mancelle, Bruilles et Saint-Amand; une partie de ce corps est restée au camp de Tournai pour observer Lille; le corps du général Latour est à Bettigny.

Le corps prussien, sous les ordres du général Knobelsdorf, est arrivé aux environs de Tournai,

FRANCE.

Bayonne le 2, avril. Il s'est passé plusieurs petites affaires depuis quelques jours: les français, du côté de Fare-Oleta et d'autres endroits se sont battus avec une intrépidité sans égale; deux cents hommes en ont mis en foite sept cents: quoique ces lâches fussent sur des montagnes, ils ne nous ont tué que douze hommes.

Aujourdhui nous apprenons que le général Reigner a placé le siége devant Fontarabie; nous entendons de Bayonne le bombardement perpétuel, quoique distant de cinq lieues. Il nous arrive à chaque instant des dragons d'ordonnance pour annoncer que Fontarabie est en flammes, et qu'on espère l'avoir avant la fin de la journée. Le bataillon de la Gironde se bat sur-tout supérieurement. Un bataillon allemand, qui servoit en Espagne, a déserté rout entier et s'est rangé contre les espagnols. Nous attendons aujourdhui les commissaires Isabeau, Mazade et Neveu, qui doivent arriver avec un drapeau pris hier sur les espagnols.

Il arrive dans ce moment un exprès d'Andaye, qui annonce que les Espagnols se sont emparés d'une redoute très-forte dans cette ville; mais on se battoit encore, et l'on croir l'en-

nemi repoussé.

Fontarabie brûle toujours: la garde nationale et une partie de la garnison partent pour es-

cotter un convoi pour l'armée.

Niore, le 26 avril. — Nous venons d'ap-prendre la prise de Machecoul, par l'armée. Nantoise, et la fuite des rebelles, ainsi qu'un avantage remporté à la Mothe-Achard, où ils ont perdu 40 hommes, et où ils ont eu plusieurs blessés. Que ces avantages ne ralentissent point l'envoi prompt des troupes que nous vous avons démandé. Nous battons les brigands, il est vrai, mais nous en avons furieusement sur les bras, et il faut s'en débarrasser promptement, et ne pas leur donner le tems de se eacher dans les bleds et dans les bois, qui devenant épais, ne permettroient pas qu'on pût les y découvrir : cette guerre sera bientôt finie, quand nos communications setont libres, et pour cela, il nous faut des hommes sûrs et bien disciplinés.

De Loches, le 27 Avril. — Vous avez échappé à la proscription que vient de prononcer notre département contre 16 journaux, savoir : le Courrier français, la Gazette française, le Journal français, les annales de la République française les Révolutions de 1792, le Patriote français, le Mouvilles universel, le Journal de Paris, le Courrier [de Gorsas, le Bulletin national, le Nouvelles politiques, nationales et étrangères, le Bulletin des amis de la Vérité, le Courrier de la convention nationale et des cotps

administratifs signé Perlet, le Scrutateur universel, le Courrier de l'Europe, le Mercure universel, et à l'ajournement prononcé contre les Annales patriotiques de Carra, le Courrier de l'Égalité, le Moniteur universel, et le Journal des débats. Le département d'Indre et Loire a enjoint à tous les Directoires de district, et aux municipalités de veiller à ce que les exemplaires de ces journaux soient supprimés aux bureaux des postes et messageries, défend aux citoyens de les imprimer, vendre et colporter, charge le procureur-général-syndic de rendre compte de l'exécution du présent arrêté, et in-vite les chef-lieux des districts, les municipalités et les sociétés populaires à souscrire pour le Républicain, journal des hommes libres, le journal universel par Audouin, les Journaux du soir par Feuillant et par Sablier, les Révolutions de Prudhomme et l'Ami des Sans-culottes et autres semblables...... Ne voilà-t-il pas, Citoyen, tout l'ancien régime revenu! Les municipalités vont devenir de nouvelles chambres syndicales &c.

Paris. — Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général atrête; 1°. Que des commissaires se transportetont dans les sections, et leur déclareront que déjà la section de Bon-Conseil a adhéré à l'énergique arrêté du département de l'Hérault; que le conseil-général attend d'elles que sous huit jours la guerre civile n'existera plus, et que sous huir jours les Parisiens reviendront vainqueurs; 2°. Que l'adresse suivante sera proclamée

dans toutes les places publiques, et qu'en conséquence elle sera imprimée dans la nuit.

ADRESSE AUX PARISIENS.

Enrôlement passager.

CITOYENS,

Acçourez, le tocsin sonne dans la Vendée; la patrie vous y appelle: portez-y votre patriotisme et vos bras. Point de grace, point de quartier envers les rebelles; ce sont les ennemis de la liberté, il faut les anéantir; ce sont les complices des puissances étrangères, ce sont les complices de Dumourier qu'il faut exterminer. Il faut partir promptement pour sauver la patrie: point de délibérations, des actions.

Parisiens; votre nom seul vaut une armée; il inspire la terreur aux ennemis de la liberte. Il s'agit de soutenir votre gloire, il s'agit de sauver la république. Elle compte sur yous; vous êtes ses meilleurs amis, ou plutôt vous êtes ses enfans : on assassine votre mère. Citoyens! Citoyens! levez vos armes, marchez, et suf-tout revenez promptement vainqueurs, pour annoncer à vos femnies, à vos enfans, à tous vos concitoyens, vos exploits, et le salut de la république dont vous serez les principaux auteurs.

Le conseil-général arrête en outre que le ministre de la guerie sera instamment invité à fournir aux volontaites qui partiront pour la Vendée, toutes les armes nécessaires existantes dans les arsenaux, comme aussi à pourvoir par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à l'équippement et habillement desdits volon-

i -

es

al

e

et

1-

X

X

۲,

e

le

1-

15

t

s,

-

S

r

S

a

e

1-

S

Ç

e s

1

Ensin, que les habits et armes qui seront distribués auxdits volontaires, leur demeureront en propriété après l'expédition.

§ Le conseil exécutif a destitué le général Kellermann; le général d'Oraison le remplace. Biron succède à Berruyer pour commander contre les rebelles de l'intérieur, et Brunet templace Biron à l'armée du Var.

§ Dans la dernière séance des jacobins, le général Custine a été dénoncé avec tous les officiers de son armée. C'est Léonard Bourdon qui a écrit à la société pour lui faire cette dénonciation. Selon ce député-commissaire, le général de l'armée du Rhin parcourt les rangs en disant que ceux qui ont établi la république sont des J...f... Tous les officiers de cette armée partagent les sentimens de Dumourier.

Tribunal criminel Révolutionnaire. Audience du Lundi 29 Avril.

Le tribunal, vu la déclaration du Juri, portent qu'il n'est pas constant que le gouverneur de Saint-Domingue, arrivé dans cette colonie le 17 septembre 1792, et déporté le 21 octobre suivant, air refusé de faire agir la force publique après en été avoir requis légitimement; que ce fonctionnaire public ait, par abus de ses fonctions, provoqué directement les citoyens-militaires à désobeir aux autorités légitimes,

et à pratiquer des manœuvres tendantes à ébranler la fidélité des officiers, soldats et autres citoyens français, envers la nation, dans la colonie, acquirte Jean-Jacques-Pierre Desparbès de l'accusation contre lui intentée; ordonne qu'il sera sur-le-champ mis en liberre, et que la présente ordonnance sera imprimée, publice et af-

fichée par-tout où besoin sera. Mr. Desparbès est âgé de 72 ans; il a 58 années de service ; il est lieurenant-général des armées de la république. Son défenseur, Mr. Tronçon du Coudrai, a plaidé sa cause avec autant de talent que d'éloquence : on a remarqué cette phrase par laquelle il a terminé son discours: ", Yous le verrez, ciroyens jurés, » descendre de ce siége fatal où le soupçon l'a » fait monter; il en descendra avec la couronne » de l'innocence pour tomber dans les bras de » ses concitoyens et jouir de tous leurs hom-" mages ".

Aprés que le président a annoncé à Mr. Desparbès qu'il étoit acquitté, il s'est tourné vers l'auditoire, et a dit : » Mes concitoyens » sont témoins de mon triomphe; celui qui » me flattera le plus, c'est d'avoir leur estime » et de défendre leur liberté ».

Les plus vifs applaudissemens se sont fait entendre, et ont accompagné le général jusq'au pied du grand escalier du palais.

CONVENTION NATIONALE

PRÉSIDENCE DU CITOYEN LASOURCE.

Décret sur l'expulsion des semmes inutiles des armées françaises.

Art. Ier. Dans la huitaine du jour de la promulgation du pié ent décret, les généraux, les chefs de brigade, les chefs de bataillon, et tous les autres chefs feront congédier des cantonnemens et des camps, toutes les femmes misibles au service des armées.

II. Sont au nombre des femmes inutiles celles qui ne seront point employées au blanchissage

et à la vente des vivres et boissons.

III. Il y aura par chaque bataillon quatre blanchisseuses; elles seront autorisées à faire le service par une lettre du chef du corps, visée par le commissaire des guerres.

IV. Les femmes qui ne seront point pour-

vues des lettres d'autorisation seront exclues des

V. Seront comprises dans cette exclusion les femmes des officiers généraux et de tous autres officiers.

VI. Ceux dénoncés dans l'article précédent, qui s'opposeront à cette disposition, encoureront la peine de prison pour la première fois, et ils seront destitués s'ils récidivent.

VII. Les généraux divisionnaires délivreront aux vivandières qu'ils croiront absolument nécessaires aux besoins de leur division, une marque distinctive; celles qui ne seront point munies de cette marque seront congédiées.

VIII. Celles qui auront obtenu la marque ci-dessus désignée, et qui ne feront aucun commerce de vivres et de boissons, seront congédiées; leur marque leur sera retirée sur-le-champ, et remise au général divisionnaire.

IX. Les vagues-mestres et voituriers ne re-

IX. Les vagues-mestres et voituriers ne recevront sur les voitures que les femmes porteuses des lettres d'autorisation visées par les commis-

saires des guerres.

X. L'accusateur-militaire, les commissaires des guerres et la gendarmerie nationale veilleront soigneusement à l'exécution du présent décret.

Suite de la séance du Mardi 29 avril.

Le général Biron écrit de Nice le 22 qu'il a remporté sur les Piemontois quelques avantages; nous avons eu peu de pertes.

Séance du Mercredi premier Mai.

Les administrateurs du Nord, écrivent qu'ils ont fait entrer dans les places fortes le plus d'habitans des campagnes qu'ils ont pu, ils demandent un million d'avance.

La commune de Morlaix marque qu'elle vient

de déporter 26 prêtres.

Les députés envoyés dans le département de l'Orne et du Calvados pour découvrir les menées qu'a excité d'Orléans pour monter sur le trône, unt reconnu qu'un nommé Fecamp qui lui tessemble quant à l'extérieur, demeurant à Pont-

l'Evêque, a tenu effectivement les propos qu'on impute au ci-devant d'Orléans; il est en état d'arrestation à Pont-l'Evêque : on décrète qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire.

On excepte de la vente des biens nationaux ceux des freres de la charité, et des autres congtégations séculières des deux sexes consacrées au service des pauvres et des malades, dont la perception se fera à leur profit, sous la surveillance des corps administratifs.

Saint-Domingue est en proye à de nouveaux troubles. On décrète que les canons de Paris qui y ont été transportés des côtes, seront à la disposition du ministre pour y être retransférés s'il y a lieu.

Goupilleau le jeune qui arrive de la Vendée vient justifier le général Berruyer inculpé par le prêtre Chasle. Toutes les imputations sont fausses. Renvoyé au comité du salut public.

Une députation du Fauxbourg Saint-Antoinecomposée de plus de neuf mille hommes, sans armes, demande à défiler devant la convention; accordé. Leur orateur, dit: vous ne vous occupez que de dénonciations, vous ne faites rien. Nos braves frètes d'armes manquent de tout et nous mourrons de faim. Nous demandons le départ de tous les corps armés étant à Paris, et nous partitons ensuite. Nous voulons la résiliation des baux, la taxe des grains et une contribution sur les riches. Si vous n'adoptez pas nos propositions, nous vous declarons que nous voulons sauver la chose publique, que dès cet instant nous sommes en insurrection et que nous la sauverons.

Le président repond avec dignité et invite aux honneurs de la séance, mais une partie de l'assemblée se leve, et proteste contre cette admission.

Cette pétition revolte la convention par l'excès de son audace. Diverses propositions ont été faites; en donnant demain cette pétition entière, nous décrierons les orages qui l'ont accompagnée, et le résultat.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis No. 3...
Le prix de l'abornement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
1; liv. peut six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.